



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Convention de mandat relative au financement d'actions menées par la Ville d'Angoulême, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême et le CCAS d'Angoulême à destination des personnes en situation de handicap**

DE20150330_41	Conseil municipal du 30 mars 2015
Rapporteur : François ELIE	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 1 avril 2015
	01 AVR. 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation** : 12 mars 2015

**Membres présents** :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

**Ont donné procuration** :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Secrétaire de séance** : Mme Bernadette FAVE

## R E S S O U R C E S

### **Convention de mandat relative au financement d'actions menées par la Ville d'Angoulême, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême et le CCAS d'Angoulême à destination des personnes en situation de handicap**

Ressources humaines  
id : 856

Conseil municipal  
30 mars 2015

41

Rapporteur : François ELIE

Par délibération n°2015.02.209.60 du conseil municipal du 9 février 2015, vous avez approuvé la convention entre la ville d'Angoulême, le CCAS d'Angoulême, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême et le fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).

Cette convention prévoit le versement de fonds par le FIPHFP au GrandAngoulême, désigné comme porteur de la convention mais destinés aux trois collectivités signataires. Le FIPHFP accorde un financement sur trois ans aux trois collectivités d'un montant global de 825 314 € se répartissant comme suit :

- ▮ 518 156 € pour la Ville d'Angoulême,
- ▮ 301 068 € pour la communauté d'agglomération du GrandAngoulême,
- ▮ 6 090 € pour le CCAS.

Le financement du FIPHFP fait l'objet de 4 versements distincts.

Le FIPHFP souhaitant qu'une seule collectivité perçoive les fonds, le GrandAngoulême, la commune et le CCAS ont décidé de conclure la présente convention afin que mandat soit donné au GrandAngoulême à cet effet.

La convention a pour objet de définir le mandat donné par la commune et le CCAS au GrandAngoulême afin que la communauté perçoive, en leur nom et pour leur compte, le financement accordé par le FIPHFP en application de la convention du 17 février 2015. Elle détermine également les modalités de reversement au bénéfice de la ville d'Angoulême et du CCAS d'Angoulême des montants ainsi perçus par le GrandAngoulême, ainsi que celles relatives à l'éventuel reversement par la ville et le CCAS de tout ou partie des montants perçus en cas de non respect des obligations mises à leur charge par la convention du 17 février 2015.

Il vous est proposé :

**d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention donnant mandat au GrandAngoulême pour percevoir au nom de la ville d'Angoulême et pour son compte, le financement accordé par le FIPHFP et fixant les modalités de répartition, de reversement et de contrôle de l'utilisation des fonds du FIPHFP entre les 3 collectivités signataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
30 mars 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

